

**Demande de dérogation mineure**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

- 1<sup>o</sup> que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **1312-1320, avenue Bernard** et portant sur l'objet suivant :
  - Autoriser une marge de recul de 2.01 mètres au lieu de 3 mètres et ce, malgré l'article 7.14 du Règlement de zonage (1177);
- 2<sup>o</sup> que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 9 avril 2018** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4<sup>o</sup> que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la marge de recul de 2.01 mètres sera réputée conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 15 mars 2018

Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

